

# LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Le décrochage scolaire tend à baisser sur la durée dans toutes les académies d'outre-mer. Toutefois, elles se distinguent encore par des taux de décrocheurs plus élevés que ceux de la Hexagone.

Il importe que les résultats déjà obtenus soient consolidés et amplifiés, en cohérence avec les actions engagées dans d'autres domaines (prise en compte du plurilinguisme dans les apprentissages, extension de devoirs faits à l'école primaire).

## Contenu

Intensification et valorisation des actions en faveur de la prévention du décrochage, telle que la semaine de la persévérance scolaire ou le dispositif innovant "d'accompagnateur-médiateur" dans les établissements scolaires de La Réunion qui participe activement à l'accompagnement à la persévérance scolaire et au renforcement des liens école-famille. Parallèlement, pour favoriser l'accompagnement des élèves, seront mises en place des actions visant à développer la restauration scolaire et les internats.

Renforcement des actions en faveur de la remédiation avec notamment le développement des structures de retour à l'école (SRE).

Développement des partenariats afin de proposer aux jeunes une offre la plus large possible de solutions de rattrapage et permettre une montée en puissance des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

Avec les collectivités, réflexion sur la mise en place d'une gouvernance adaptée afin de muscler le pilotage des actions de prise en charge des jeunes sortant du système de formation initiale sans diplôme ou titre professionnel.

## Calendrier

JUIN 2018

2018 - 2020

2020 - 2022

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Déploiement des SRE et  
développement des actions  
la formation des personnels

Développement des  
partenariats en remédiation,  
déploiement des GPDS

## État d'avancement

Chaque académie d'outre-mer comporte au moins une structure de retour à l'école (SRE) de type micro-lycée.

Une semaine de la persévérance scolaire est organisée dans toutes les académies d'outre-mer. Déploiement des groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) en cours. Mobilisation des réseaux FOQUALE (Formation qualification emploi), de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et des centres d'information et d'orientation (CIO).

# LE PLURILINGUISME DANS LES APPRENTISSAGES

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

La majorité des territoires d'outre-mer connaît une situation de bilinguisme ou de plurilinguisme qui se traduit pour les élèves par la cohabitation d'une ou des langues maternelles ou premières et de la langue française, autre langue parlée dans les familles ou langue de scolarisation.

Les évaluations révèlent que nombre d'enfants ultramarins sont en grande difficulté en français à l'entrée au collège, or, dans tous ces contextes territoriaux et linguistiques, l'apprentissage et la maîtrise de la langue française constituent un levier majeur pour la réussite scolaire.

## Contenu

L'objectif est de former les personnels à l'enseignement en contexte plurilingue et ceci dès les petites classes. Des dispositifs de ce type existent déjà tel que les intervenants en langue maternelle en Guyane ou "l'éveil aux langues" à Mayotte. Ces dispositifs pourront être, après évaluation, valorisés et développés dans d'autres territoires.

Les territoires ont déjà produit certains outils pédagogiques et mis en place des formations spécifiques. CANOPÉ et l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation seront mobilisés pour déployer plus largement ces dispositifs.

Des certifications en FLS (français langue seconde) et FLE (français langue étrangère) seront encouragées.

## Calendrier

JUIN 2018

2019 - 2020

2019- 2020

2020

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Enseignement  
de spécialité  
linguistique

Actions de  
formation

CAPES de  
langues kanak

## État d'avancement

En Guyane, les effectifs d'intervenants en langue maternelle ont été doublés. A Mayotte, un dispositif expérimental est mis en place à l'école maternelle avec la présence de deux maîtres en classe, l'un pour la langue vernaculaire, l'autre pour le français. A La Réunion, un parcours bilingue français/créole est en place dans le sud-ouest de l'île, et un accueil plurilingue est mis en œuvre pour les enfants de petite section à Saint-Denis.

Sur la base des travaux de l'inspection générale de l'éducation nationale constituants des fondements théoriques et des exemples de pratiques, des recommandations seront élaborées pour l'apprentissage de la lecture adaptées à chaque territoire.

Dans le cadre de la réforme du lycée général, l'enseignement de spécialité linguistique va être prochainement étendu aux langues régionales notamment au créole et au tahitien. Pour renforcer la prise en compte des langues et cultures régionales en outre-mer, le CAPES de langues kanak a été créé, dont la première session aura lieu en 2020.

# DÉPLOIEMENT DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DANS LES OUTRE-MER

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Face à la perte d'attractivité des villes moyennes, le programme « Action Cœur de ville » (associant notamment Action Logement, la Caisse des dépôts et consignations et l'Agence nationale de l'habitat) a été lancé par le gouvernement pour accompagner la revitalisation des centre-villes. 14 des villes moyennes des 5 DROM (soit la moitié) ont été retenues début 2018 parmi les 222 sites de ce programme. Si leurs problèmes, notamment démographiques, sont différents, ces villes présentent souvent des défis communs (quartiers dégradés, vacance de logements et commerces, perte d'attractivité économique, part élevée de la population au chômage) et justifient donc d'importantes résorptions d'habitat insalubre (RHI).

## Contenu

Les 14 villes concernées sont les suivantes : 3 en Guadeloupe (Basse-Terre et Pointe à Pitre-les Abymes) ; 2 en Martinique (Fort de France et Le Lamentin) ; 2 en Guyane (Saint-Laurent du Maroni et Cayenne) ; 3 à Mayotte (Mamoudzou, Dzaoudzi et Dembeni) ; 4 à La Réunion (Le Port, Saint-André, Saint-Joseph, Saint-Pierre). Certains sites ont présenté des projets avancés (48 opérations matures à La Réunion, 36 en Martinique, 17 à Mayotte, 4 en Guyane, 2 en Guadeloupe) qui sont exemptés de la phase d'initialisation et peuvent déjà bénéficier des 9 millions d'euros engagés pour le programme ACV dans les DROM.

## Calendrier

JUIN 2018

AUTOMNE 2018

2019

31 DÉC 2020

Publication  
du Livre bleu  
oultre-mer

Conventions  
ACV signées

Transformation  
en conventions  
ORT

Fin des engage-  
ments financiers  
ACV

## État d'avancement

Toutes les conventions-cadre ont été signées à l'automne 2018 et ont commencé à être suivies par le recrutement d'un chef de projet. Suivant leur phase d'initialisation et l'adoption de leur plan d'actions, ces conventions-cadres seront transformées en opérations de revitalisation de territoire. Les collectivités pourront ainsi bénéficier, en plus des moyens dédiés actuellement par les partenaires en ingénierie, expertise et études, des avantages de ce nouveau dispositif créé par la Loi Elan (modification urbanisme commercial, moyens d'intervention supplémentaires des collectivités). Le comité technique national d'ACV dédié aux Outre-mer qui sera organisé en mars avec les partenaires nationaux du programme verra la présentation d'un rapport du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) sur l'adaptation du programme « Action Cœur de ville » aux villes moyennes ultramarines. Enfin, 5 villes ultra-marines se sont portées candidates à « Réinventons nos cœurs de ville » dont les sites retenus seront annoncés le 19 mars.

# DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN DANS LES OUTRE-MER

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Les 5 DROM connaissent une situation en termes de logement où se combinent de façon différenciée selon les territoires une demande importante de logements sociaux, de la vacance (en particulier aux Antilles), une part très significative d'habitat indigne et par ailleurs des contraintes structurelles (rareté et cherté du foncier disponible, risques sismiques ou climatiques...). Dans ce contexte, l'ANRU intervient de façon renforcée dans les DROM depuis le programme national de rénovation urbaine (PNRU, ANRU 1).

## Contenu

14 projets retenus dans les 5 DROM dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : Communauté d'agglomération de CAP Excellence (Les Abymes, Pointe-à-Pitre) en Guadeloupe ; Fort de France en Martinique ; Saint-Laurent du Maroni, Cayenne et Matouri en Guyane ; Le Port, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-

Denis, Saint-Louis, Saint-Pierre à la Réunion ; Mamoudzou, Koungou, Petite-Terre à Mayotte. Ces projets concernent 34 Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), regroupés en 22 secteurs, parmi les 216 quartiers français relevant des projets d'intérêt national du NPNRU.

Les protocoles de préfiguration sont aujourd'hui tous signés. Compte tenu de la complexité des opérations dans le contexte spécifique des outre-mer et de la nécessité de mieux accompagner des collectivités parfois fragiles, l'ANRU apporte un soutien renforcé à l'ingénierie des projets de renouvellement urbain outre-mer.

En 2018, l'ANRU a adopté de nouvelles règles nationales de financement pour faciliter la mise en œuvre des programmes (amélioration des financements sur certaines natures d'opérations, notamment les démolitions et les opérations de recyclage d'îlots dégradés et de portage massif de copropriétés, pour faire effet levier sur la transformation des quartiers ; adaptation des règles de démarrage des projets afin de permettre le financement rapide des premières opérations prêtes au plan opérationnel). Les projets ultramarins bénéficient pleinement de ces évolutions. Par ailleurs, à Mayotte (Mamoudzou), en Guyane (Saint-Laurent du Maroni et Cayenne) et à La Réunion (Le Port), une expérimentation est soutenue par l'ANRU et ses partenaires nationaux, au titre du NPNRU et du Programme d'investissements d'Avenir, concernant des opérations d'auto-construction et auto-réhabilitation (mesure 3.17 du Livre bleu outre-mer) qui peuvent constituer des réponses à des situations immobilières et sociales très difficiles (quartier d'habitat dégradé, accompagnement de la restructuration et relogement de ménages habitant dans des bidonvilles exposés aux risques naturels, etc.).

## Calendrier

JUIN 2018

FIN 2018

1er semestre 2019

FIN 2019

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Signature de tous  
les protocoles de  
préfiguration

Signature des  
1<sup>ères</sup> conventions  
à Mayotte et à La  
Réunion

Validation  
des projets  
Antilles-Guyane

## État d'avancement

Pour les 6 projets de La Réunion et les 3 projets de Mayotte : signature dans la semaine du 25 février de déclarations d'engagement pour une allocation de concours financiers de l'ANRU de près de 200 M€ (correspondant à une première tranche de projet pour 5 d'entre eux) ; les conventions seront signées fin du 1er semestre 2019.

Pour les Antilles-Guyane, l'objectif de l'ANRU est de valider l'ensemble des projets d'ici fin 2019. Un avenant au protocole devrait être signé avant la fin du 1er semestre à Cayenne.

# SOUTENIR ET ACCOMPAGNER L'INCLUSION DANS L'EMPLOI DES JEUNES EN OUTRE-MER

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Le plan d'investissement dans les compétences (PIC) et le Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) visent à former et accompagner les personnes éloignées du marché du travail. En particulier, le PIC formera et accompagnera 1 million de jeunes qualifiés d'ici 2022. Les territoires connaissant le plus de difficultés en matière d'accès à l'emploi sont ceux pour lesquels le PIC et le FIE déploieront les efforts les plus importants.

## Contenu

**Avec l'appui du plan d'investissement dans les compétences :**

- **la Garantie jeunes est étendue à 100 000 jeunes bénéficiaires par an dès 2019**, assurant aux jeunes les plus vulnérables un accompagnement intensif vers l'emploi, des mises en situation professionnelle et le versement d'une allocation pendant 12 mois au

sein du PACEA.

- **un appel à projet « Repérer et mobiliser les invisibles » est lancé dans chaque région dès le 1er trimestre 2019**, pour « aller vers » toutes les personnes sans emploi, sans formation et qui ne sont pas déjà accompagnées par le service public de l'emploi, notamment parmi les jeunes (100 M€ sur la période 2019-2022).

- **les solutions de « deuxième chance » (écoles de la deuxième chance)** seront développées pour offrir plus de 2 000 places supplémentaires aux jeunes en grande difficulté d'insertion, ayant besoin d'un cadre pour les aider à construire leur projet de vie et à entrer sur le marché du travail (NB : il n'y a pas de centre EPIDE en outre-mer du fait de l'existence du service militaire adapté).

**Les politiques d'inclusion dans l'emploi sont également soutenues par le fonds d'inclusion dans l'emploi qui consacra 1,7 milliard d'euros aux politiques d'inclusion en 2019 dont 131 M€ dans les outre-mer**, à travers les parcours emploi compétences (PEC), l'insertion par l'activité économique, les entreprises adaptées et les groupements d'employeurs par l'insertion et la qualification (GEIQ). 90 000 PEC seront financés en 2019 (hors éducation nationale). Dans le secteur de l'IAE, 100 000 salariés supplémentaires seront accueillis à horizon 2022 (soit 230 000 par an).

## État d'avancement

**Garantie jeunes** : 5 500 entrées en Outre-mer en 2018, objectif de 6 400 en 2019 (+16 %).  
**PACEA** : près de 3 M€ pour l'allocation PACEA en Outre-mer en 2019 (contre moins de 1 M€ en 2018).

**Appel à projet « Repérer et mobiliser les invisibles »** : lancement des appels à projet avant le 21 février et candidatures avant le 19 avril ; 3,6 M€ en 2019 pour les outre-mer.

**E2C** : les outre-mer comptent aujourd'hui 6 E2C (Mayotte, Guyane, Guadeloupe, La Réunion et 2 en Martinique) qui accueillent 2 250 jeunes. 2 projets seront soutenus en Martinique en 2019 : extension des capacités d'accueil de l'E2C Martinique Sud et ouverture d'un nouveau site de l'E2C Martinique Centre (+ 30 places). Des projets pourront continuer à émerger en 2019 et les années suivantes, selon l'engagement des acteurs et les besoins identifiés sur le territoire.

**Parcours emploi compétences** : un objectif de 16 500 parcours emploi compétences pour les territoires ultramarins (plus de 80 M€), ce qui conduit à réserver à l'outre-mer plus de 18 % du volume global des emplois aidés, au nom de la solidarité nationale attachée à la situation de ces territoires. Par ailleurs, le taux de prise en charge moyen par l'Etat des contrats en Outre-mer (60%) est bonifié de 10 points par rapport à la métropole (50%).

**Insertion par l'activité économique** : les outre-mer sont dotées en 2019 d'une enveloppe de 44 M€, soit près de 5% de l'enveloppe nationale et un montant en augmentation de 40% par rapport à 2018 pour financer près de 2100 ETP dans l'IAE.

**Entreprises adaptées** : 4,6 M€ alloués aux 5 territoires d'outre-mer au titre du FIE 2019, permettant le financement de 23 aides au poste supplémentaires qui permettront de soutenir notamment des projets de création d'EA en Guyane, et l'ouverture d'une première EA à Mayotte.

**Groupeement d'employeur pour l'insertion et la qualification** : 0,44M€ pour accompagner 306 personnes éloignées du marché du travail embauchées en contrat de professionnalisation et mettre en œuvre des projets tendant au développement des GEIQ.

# PACTES ULTRAMARINS D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Le plan d'investissement dans les compétences vise une logique de transformation permettant à la fois :

- de former et d'accompagner vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
- d'accélérer la transformation du système de la formation professionnelle en le centrant sur l'individu et en permettant de répondre aux besoins des entreprises.

Le plan d'investissement dans les compétences mobilise principalement les leviers suivants :

Le plan d'investissement dans les compétences mobilise principalement les leviers suivants :

- A travers des conventions d'amorçage en 2018 puis, de 2019 à 2022, des pactes pluriannuels d'investissement dans les compétences, une contractualisation ambitieuse et exigeante avec des collectivités compétentes en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et d'orientation du développement économique sur leur territoire.
- L'intensification d'actions nationales orientées vers l'insertion professionnelle comme la garantie jeunes.
- Le lancement d'appels à projets nationaux pour l'innovation, pour encourager les acteurs à expérimenter et permettre de déployer à l'échelle nationale les actions les plus prometteuses.

## Contenu

Les alliances de recherche et les instances locales formalisées de coordination des acteurs de la recherche à l'exemple du CRESICA en Nouvelle-Calédonie, du GIS-IRISTA en Guyane, du RESIPOL en Polynésie, de la structure de préfiguration du PIRES à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le plan d'investissement consacra 7,8 % des moyens pluriannuels alloués aux Outre-mer, soit plus de 500 M€.

Les pactes ultramarins d'investissements dans les compétences font l'objet d'une concertation spécifique, pour prendre en compte les singularités des territoires. La contractualisation des pactes régionaux s'inscrit dans la dynamique des Assises des outre-Mer et en cohérence avec le calendrier de négociation des contrats de convergence et de transformation, dont ils constituent un axe majeur.

Les axes d'intervention des pactes ultramarins ont été adaptés à la situation, en proposant à la négociation un axe favorisant la levée, sous toutes ses formes, des freins à l'accès à la formation : mobilités, hébergement, solutions innovantes, structuration de l'offre de formation, plateaux techniques mobiles, utilisation du numérique lorsque les conditions sont réunies, soutien au développement économique par la formation.

Elles identifieront, dans un dialogue continu avec les collectivités et les acteurs ultra-marins de l'enseignement supérieur et de la recherche, les sujets et les projets qui permettront de concrétiser ces lieux de rayonnement scientifique international. A l'issue de cette phase d'identification, un ou plusieurs préfigurateurs seront missionnés pour définir les voies et les moyens de créer ces plateformes.

## Calendrier

JUN 2018

OCT 2018 - MARS 2019

FIN 2019

Publication du Livre  
bleu outre-mer

Mobilisation de l'écosystème emploi  
formation autour de la collectivité et  
de l'État pour élaborer les pactes

Préfiguration  
plateforme 2

## État d'avancement

La négociation des pactes ultramarins est en cours sur l'ensemble des territoires, dans un contexte partenarial mobilisant les services de l'État, les collectivités, Pôle emploi, les missions locales, les consulaires, les partenaires sociaux, les OPCO et les organismes de formation.

Des actions innovantes sont identifiées pour s'adapter aux contraintes particulières : solutions de mobilité, espaces partagés, appui à la structuration de l'offre de formation, lutte contre l'illettrisme.

Dans un contexte où le potentiel de développement économique est réel sur tous les territoires mais où les entreprises peinent à trouver les compétences recherchées sur place, les pactes s'articulent largement autour des besoins de l'économie.

# DÉVELOPPER L'ACCÈS AU MICROCRÉDIT PROFESSIONNEL

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Le microcrédit permet de lutter contre l'exclusion bancaire et contribue au développement de l'entrepreneuriat. Dans les territoires d'outre-mer où les très petites entreprises et les microentreprises individuelles sont essentielles au tissu économique, le microcrédit est un outil indispensable au dynamisme économique. Depuis 2017, l'Etat accompagne le développement du microcrédit dans les territoires ultramarins en renforçant son soutien financier et en assouplissant son cadre réglementaire.

## Contenu

Dans le prolongement du projet de loi PACTE qui vise à notamment à améliorer et simplifier le statut des travailleurs indépendants et des entrepreneurs, plusieurs réformes favorisant le développement du microcrédit ont d'ores et déjà été adoptées : accroissement de la dotation consacrée aux moyens de garantie du microcrédit (Fonds de cohésion sociale) ; assouplissement des conditions d'accès au microcrédit à travers la suppression de la limite d'âge de l'entreprise pouvant bénéficier d'un microcrédit professionnel. En outre, une expérimentation a été lancée en 2017 à Mayotte afin de relever le plafond des microcrédits professionnels de 12 000 à 15 000 euros.

## Calendrier

JUN 2018

AVRIL 2019

2021

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Bilan intermédiaire  
de l'expérimentation  
à Mayotte

Bilan définitif de  
l'expérimentation  
à Mayotte

## État d'avancement

L'expérimentation lancée à Mayotte en avril 2017, devrait faire l'objet d'un bilan intermédiaire dès la fin du premier semestre 2019 pour mesurer les effets sur les micro-emprunteurs qui n'auraient pas, ou difficilement, accès au crédit traditionnel. Les conclusions finales permettant d'apprécier l'opportunité de pérenniser ce dispositif interviendront en 2021.



# INCLUSION BANCAIRE : PROMOUVOIR « L'OFFRE SPÉCIFIQUE » OUTRE-MER

OUTRE-MER 5.0



## Enjeux

Favoriser l'inclusion bancaire, c'est permettre à chacun d'avoir accès à un compte et à des services bancaires. En France l'observatoire de l'inclusion bancaire a recensé 3,6 millions de clients des banques en situation de fragilité financière en 2017. La loi n°2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires permet, depuis le 1er octobre 2013, à ces personnes en situation de fragilité financière de bénéficier d'une « offre spécifique » de services bancaires selon un tarif modéré de trois euros au plus par mois.

## Contenu

A la demande du Ministre de l'Économie et des Finances, les banques se sont engagées en septembre 2018, à promouvoir cette offre spécifique et à plafonner les frais bancaires des personnes bénéficiaires. Par ailleurs, à la demande du président de la République, les banques se sont engagées en décembre 2018 à plafonner à 25 euros par mois les frais d'incidents bancaires pour les populations en situation de fragilité bancaire. Le rapport de la présidente du Comité consultatif du secteur financier, Corinne DROMER, remis à leur demande, en décembre 2018, au ministre de l'Économie et des Finances et à la ministre des Outre-mer, propose de décliner en outre-mer ces engagements en faveur des populations les plus fragiles.

## Calendrier

JUIN 2018

2019

FIN 2019

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Publication d'une  
circulaire

1<sup>er</sup> Bilan de la mise  
en œuvre de  
« l'offre spécifique »

## État d'avancement

Les modalités de mise en œuvre de ces propositions vont prendre la forme d'une circulaire aux représentants de l'État, qui dans le cadre de réunions annuelles avec les banques et les institutions d'émission, comme celles déjà mises dans le cadre de la loi de 2012, communément appelée « lutte contre la vie chère », pourraient dresser un état des lieux et fixer dans un accord de Place des objectifs de progression de « l'offre spécifique » en outre-mer.



# RENFORCEMENT DES MOYENS ET DES EFFECTIFS DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DE LA PSQ EN OUTRE-MER

## Les enjeux

**Assurer la sécurité de tous les habitants, au quotidien comme en période de crise**, en disposant des effectifs, des moyens et des modes d'action adaptés aux situations locales ; **Renforcer la proximité des forces avec la population, pour adapter la réponse de sécurité aux attentes de la population et des élus** (Police de sécurité du quotidien).

## Contenu

Le déploiement de la police de sécurité du quotidien en outre-mer se traduit par un **renfort conséquent en effectifs et en moyens** pour permettre de : **développer la mission de contact** dans les territoires ; **nouer des partenariats** dans le cadre de conventions locales ; **apporter une réponse sur-mesure aux problématiques de délinquance rencontrées** ; **exploiter au mieux les technologies d'information et de communication modernes**.

## Calendrier

JUN 2018

LB +6 MOIS

LB +12 MOIS

LB +18 MOIS

Publication du Livre bleu outre-mer

- de 18 à 21 escadrons de gendarmerie mobile
- Groupe d'observation et de surveillance de Nouméa, Papeete, Pamandzi et Saint-Denis
- Compagnie départementale d'intervention et groupe d'enquête sur la lutte contre l'immigration clandestine de Mayotte

- Commissariat de Cayenne
- Brigade de Dembeni

- + 100 postes Gendarmerie nationale
- Brigade de recherches de Koné
- Brigade de gendarmerie des transports aériens de Wallis-et-Futuna
- Psychologue CP Guadeloupe et la Réunion

## État d'avancement

### • Renforcement des effectifs

En 2018, 246 postes de policiers et 125 postes de gendarmes ont été créés en outre-mer

### • Création et renforcement d'unités

**Le nombre d'escadrons de gendarmerie mobile est passé de 18 à 21 en Outre-mer.**

En 2018, ont été créés des postes ou des unités :

**o de prévention de la délinquance** (brigades départementales de prévention de la délinquance juvénile à Mamoudzou et Koné, psychologue en commissariat à Nouméa, groupe de prévention de la paix publique en Guyane).

**o de sécurité publique** (compagnie départementale d'intervention à Mayotte et groupe d'observation et de surveillance à Nouméa, Papeete, Saint-Denis et Pamandzi, brigade canine de Nouméa, 2 intercepteurs à Mayotte, Brigade de Koungou, peloton motorisé de Koné).

**o de coordination** comme à Mayotte, avec un groupe d'enquête sur la lutte contre l'immigration clandestine (GELIC), agrégeant des effectifs police et gendarmerie, ou en Guyane, où un poste d'officier de liaison auprès des ambassadeurs du Suriname et du Brésil est désormais tenu par un officier de gendarmerie.

### • Création de QRR à Nouméa et à Mayotte

### • La Guyane et Mayotte deviennent des départements mieux accompagnés (GN) : +5 effectifs supplémentaires par département chaque année entre 2018 et 2022

- Ces renforts s'accompagnent d'un effort significatif en faveur des conditions de travail des fonctionnaires de police et militaires de la gendarmerie, notamment en termes d'investissements immobiliers (création d'un hôtel de police à Cayenne, construction des brigades de Koungou, hôtel de police à Basse-Terre, etc.)

# RÉFORME DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE CHARGES PATRONALES

## Les enjeux

L'objectif recherché est de favoriser le développement économique des départements et collectivités d'outre-mer en accordant une exonération dégressive du montant des cotisations sociales à la charge de l'employeur. A cet effet, l'aide apportée aux entreprises ultramarines est modulée en fonction d'une part de la taille des entreprises afin de cibler les entreprises les plus fragiles, et d'autre part des secteurs d'activité avec la définition de secteurs à fort potentiel ou prioritaires et dont le développement est jugé particulièrement déterminant pour la croissance des économies ultramarines.

## Contenu

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et encourager la création d'emplois pérennes le dispositif d'allègement du coût du travail est recentré, conformément aux orientations du Livre bleu des outre-mer : le dispositif est resserré autour de 4 régimes d'exonérations contre 8 auparavant (entreprises de moins de 11 salariés, secteurs clés de l'économie, Guyane, technologies de l'information et de la communication).

Cette réforme s'effectue dans le cadre de la suppression du CICE à compter du 1er janvier 2019 pour l'ensemble des départements et collectivités d'outre-mer à l'exception de Mayotte. Cette suppression est entièrement compensée par le nouveau dispositif d'allègement pérenne de cotisations patronales, ciblé vers les entreprises les plus fragiles et les plus exposées à la concurrence extérieure ou contribuant au rattrapage des territoires. La réforme renforce ainsi le soutien pour les entreprises de moins de 11 salariés et vers des secteurs d'activité sensibles du fait de leur exposition à la concurrence, mais essentiels du fait de leur capacité à créer de la valeur et de l'emploi.

Les niveaux d'exonération de cotisations patronales se déclinent dorénavant comme suit :

- **une exonération totale jusqu'à un seuil de 1,3 SMIC suivie d'une dégressivité de cette exonération avec un point de sortie désormais fixé à 2,2 SMIC** pour toutes les entreprises de moins de 11 salariés et pour les employeurs occupant plus de onze salariés et relevant des secteurs du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie, de la presse, de la production audiovisuelle, du transport aérien, maritime et fluvial pour les personnels assurant la desserte des départements d'outre-mer, de Saint-Martin et Saint-Barthélemy ;
- **une exonération totale jusqu'à un seuil de 1,7 SMIC suivie d'une dégressivité avec un point de sortie fixé à 2,7 SMIC** pour les employeurs occupant moins de 250 salariés, ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 M€ et qui :
  - soit relèvent des secteurs de l'environnement, de l'agronomie, des énergies renouvelables, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des centres d'appel, de la pêche et des cultures marines, de l'aquaculture, de l'agriculture, du tourisme y compris les activités de loisirs s'y rapportant, du nautisme, de l'hôtellerie, de la recherche et du développement ;
  - **soit, sont situés en Guyane et exercent une activité principale relevant de l'un des secteurs d'activité éligibles à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 undecies B du code général des impôts, ou correspondant à l'une des activités suivantes : comptabilité, conseil aux entreprises, ingénierie ou études techniques ;**
- **une exonération totale jusqu'au seuil de 1,7 SMIC, le maintien de l'exonération calculée pour un salaire de 1,7 SMIC jusqu'au seuil de 2,5 SMIC, seuil à partir duquel elle décroît avec un point de sortie fixé à 3,5 SMIC** pour la catégorie des employeurs occupant moins de 250 salariés et ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 M€, au titre de la rémunération des salariés concourant essentiellement à la réalisation de projets innovants dans le domaine des technologies de l'information et de la communication.

## Calendrier

JUIN 2018

2019

Publication du Livre bleu outre-mer

Entrée en vigueur du dispositif

## État d'avancement

Le dispositif est en vigueur depuis le 1er janvier 2019. Un « compteur emploi » sera créé pour contrôler l'efficacité du dispositif.

# RENFORCER L'OFFRE LOCALE DE SOINS DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

**OUTRE-MER 5.0**


## Les enjeux

Dans le cadre du comité interministériel de la santé, le Premier ministre et la ministre en charge de la Santé ont présenté les mesures du Plan priorité prévention, parmi lesquelles figure la création, financée par des crédits de l'assurance-maladie, de 100 postes de médecin à temps partagé avec obligation d'une part d'exercice en outre-mer, par recrutement annuel de 50 postes dès novembre 2018.

Cette action répond au double objectif de renforcer l'offre locale de soins et de participer de la réduction des inégalités territoriales inscrite dans la stratégie nationale de santé et déclinés spécifiquement à l'outre-mer.

## Contenu

Des crédits sont alloués à ce dispositif pour financer des postes de médecin à temps partagé de deux ans, adossés à des projets de jeunes médecins qui s'engageront à exercer une année au moins, voire deux dans le meilleur des cas, de leur assistantat dans un établissement de santé ultramarin, hospitalo-universitaire ou non, ou une structure ambulatoire située en outre-mer.

Le financement de 100 postes de médecin dédiés d'assistants spécialistes à temps partagé à exercice en outre-mer est programmé pour les promotions 2018 et 2019, avec un effort particulier consenti dans le cadre de cette 1<sup>ère</sup> répartition pour les territoires de Mayotte et de la Guyane.

## Calendrier

**JUIN 2018**
**NOVEMBRE 2018**
**2019**
**NOVEMBRE 2019**

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

1<sup>ère</sup> phase de  
recrutement

montée en  
charge

2<sup>ème</sup> phase de  
recrutement

## État d'avancement

- **Mayotte** : 2 postes médecin à temps partagé ont été pourvus en novembre 2018 (service des urgences) avec prise de fonctions à Mayotte dès le mois de novembre 2018 pour l'un et dès le mois de mai 2019 pour l'autre.

Par ailleurs, 9 autres dossiers de recrutement sont actuellement en cours d'instruction pour l'année 2019 (service urgences, gynécologie-obstétrique, pédiatrie-néonatalogie et réanimation).

L'ensemble des postes sont partagés avec le CHU de La Réunion, à l'exception de l'un d'entre eux, partagé avec le CHU de Montpellier. Un autre projet de recrutement est en cours avec le CHU de Montpellier au cours de l'année 2020.

- **Guyane** : 2 postes d'assistants à temps partagé sont pourvus. En outre, 2 autres candidats ont été identifiés pour les prochains mois concernant le CH de Cayenne.
- **Martinique** : 2 postes d'assistants ont été recrutés en pédiatrie.
- **Guadeloupe** : 7 postes sont pourvus :

- 2 postes de spécialistes à temps partagé pour la pédiatrie par convention passée entre le CHU de Pointe à Pitre et le CHU de Necker.

- 5 postes affectés aux post internats en vue de la préparation de leur DESC : 1 pour la neurologie, 1 pour la dermatologie, 1 pour la gynécologie – obstétrique, 1 pour l'ophtalmologie 1 pour la médecine vasculaire.

- **La Réunion** : 4 postes de médecin sont actuellement pourvus.

# AMÉLIORER LE PARCOURS SANTÉ DES PERSONNES ÂGÉES

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie est un axe majeur de la feuille de route Grand âge et autonomie. En outre-mer, dans les territoires confrontés à un vieillissement important de leur population, une part prépondérante des personnes âgées vit à domicile. L'hôpital contribue avec les médecins traitants au soutien à domicile au travers d'une mobilité de ses équipes au plus près des personnes âgées.

L'hospitalisation à domicile (HAD) constitue une réponse adaptée en permettant aux personnes âgées d'être prises en charge sur leur lieu de vie (domicile ou EHPAD), en évitant les ruptures d'accompagnement et l'aggravation de la perte d'autonomie. Elle participe au développement d'une société plus inclusive.

## Contenu

- Le développement des équipes mobiles : en apportant l'expertise gériatrique au plus près du patient, à l'hôpital, mais aussi sur les lieux de vie, notamment les EHPAD, elles permettent de prévenir les hospitalisations ou les préparent en lien avec les médecins traitants et les professionnels intervenant au domicile des personnes. Les sept équipes mobiles existantes dans les territoires ultramarins seront renforcées (4 en Océan Indien, 2 en Martinique, et 1 en Guadeloupe) et une nouvelle équipe mobile sera mise en place en Guyane dans le cadre de la révision en 2019 du cadre d'orientation des équipes mobiles de gériatrie.
- L'intervention conjointe d'HAD et des services de soins à domicile (services de soins infirmiers à domicile, SSIAD, et services polyvalents de soins à domicile, SPASAD) : elle permet la continuité de l'intervention des professionnels auprès de la personne âgée qui conserve ainsi ses liens et ses repères.
- L'amélioration de la qualité de la prise en charge des patients atteints de maladies neurodégénératives (maladie Alzheimer, maladie de Parkinson, sclérose en plaques, sclérose latérale amyotrophique) : un soutien financier national est apporté depuis cette année pour favoriser leur prise en charge en HAD.

## Calendrier

JUN 2018

JUN 2018

JANVIER 2019

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Publication  
des textes  
(décrets et arrêtés)

Délégation de l'aide au HAD prenant en charge des  
patients atteints de maladies neuro-dégénérative  
Tenue du colloque  
Signature des conventions HAD-SSIAD

## État d'avancement

La signature de conventions d'interventions conjointes concrétise le rapprochement entre les SSIAD et les établissements d'HAD pour articuler les parcours de soins cohérents et sans rupture au bénéfice des personnes âgées. Un colloque national sur l'HAD dans les établissements et services médico-sociaux s'est tenu le 22 janvier. Un accompagnement financier a été accordé aux établissements d'HAD à compter de 2018 pour les patients atteints de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, la maladie de Parkinson, la sclérose en plaques et de la sclérose latérale amyotrophique qui présentent une dépendance élevée et sont pris en charge pour des séjours longs de plus de 20 jours.

# PROTÉGER LES POPULATIONS FACE AUX SUBSTANCES CHIMIQUES

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

La France est résolument engagée dans la transformation de son agriculture. En outre-mer, le principal défi pour la recherche et les filières est de mettre au point, de valoriser et de déployer des techniques et des systèmes économes en intrants chimiques et performants. La durabilité et la résilience des entreprises doit être améliorée. La protection des travailleurs comme de la population générale doit être renforcée. Les recours au biocontrôle doivent être mieux valorisés. Par ses performances économique, environnementale, sanitaire et sociale, l'agriculture doit constituer un levier de développement.

## Contenu

Le plan Ecophyto I visait à réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il a permis de montrer que la réduction des produits phytosanitaires de synthèse était possible.

Le plan Ecophyto II et, demain, le plan Ecophyto II+, s'attachent à généraliser au plus grand nombre ces voies de progrès à partir de l'action des pionniers agriculteurs, collectivités ou particuliers.

Les États généraux de l'alimentation ont montré la nécessité d'accélérer et de renforcer le changement des pratiques et de renforcer la protection de l'environnement et de la santé publique vis à vis de ces produits. En Outre-mer, la priorité est donnée aux problématiques d'usages mineurs et orphelins (en privilégiant la recherche de solutions de biocontrôle), de sécurisation des pratiques et d'élimination des déchets d'intrants d'origine agricole au travers de filières dédiées ainsi que de développement et de diffusion de pratiques alternatives.

## Calendrier

JUIN 2018

2018

2019

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

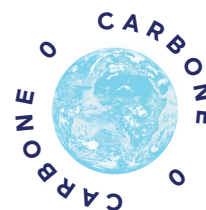
Sortie du glyphosate  
Agriculture moins  
dépendante aux pesticides

Euphyto 2+

## État d'avancement

- Publication du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides le 25 avril 2018
- Plan de sortie du glyphosate lancé en juin 2018
- Expérimentations sur les usages orphelins pour le développement de solutions agro-écologiques
- Création en 2018 de 3 éco-organismes de gestion des déchets d'intrants d'origine agricole
- Lancement d'une mission pour étendre aux Outre-Mer le dispositif des certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (extension prévue par la loi Egalim du 30 octobre 2018)

# FIN DU CHARBON DANS LES DÉPARTEMENTS ET RÉGIONS D'OUTRE-MER

**OUTRE-MER 5.0**


## Les enjeux

Le Livre Bleu outre-Mer prévoit que "les centrales électriques au charbon seront démantelées d'ici à la fin du quinquennat dans l'hexagone. En outre-mer, le délai a été rallongé afin de tenir compte de l'existence de centrales charbon-bagasse et de préparer leur conversion. Les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) fixeront par territoire ce délai."

Seules la Guadeloupe et La Réunion ont des centrales fonctionnant au charbon (seul ou avec de la bagasse). Ces centrales assurent la production de 23% de l'électricité

## Contenu

Les contraintes pour la conversion des centrales sont les suivantes :

- vu leur forte puissance, ne pas mettre en péril l'équilibre offre-demande électrique dans ces territoires. Il faut donc travailler tranche par tranche.
- vu leur rôle dans l'activité sucrière (fourniture de vapeur, élimination de la bagasse), ne pas pénaliser ce secteur d'activité.

C'est la raison pour laquelle les travaux débuteront en Guadeloupe dès 2019 et à La Réunion dès 2020 et l'ensemble des tranches seront converties fin 2023.

Ces objectifs seront repris dans le cadre des PPE en cours de révision.

## Calendrier

**JUIN 2018**
**2019**
**2020**
**2023**

**Publication  
du Livre bleu  
outre-mer**

**Début des travaux  
en Guadeloupe**

**Début des travaux  
à la Réunion**

**Ensemble des  
centrales élec-  
triques converties**

## État d'avancement

D'ores et déjà, Albioma, propriétaire de ces centrales, a commencé les démarches administratives et réglementaires.

En Guadeloupe, un contrat a déjà été signé avec EDF pour la conversion d'une tranche guadeloupéenne suite à une délibération favorable de la CRE. Les travaux de conversion de la centrale Albioma Caraïbes débuteront en 2019 pour qu'elle fonctionne 100% à la biomasse avant fin 2020. Ils permettront une réduction des émissions de plus de 265 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> et feront ainsi passer la part renouvelable du mix énergétique de la Guadeloupe de 20 % à 35 %

# INFRASTRUCTURES NUMÉRIQUES : DÉPLOYER LE TRÈS HAUT DÉBIT FIXE ET MOBILE

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

L'accès à des infrastructures très haut débit fixe et mobile constitue une priorité pour le développement économique et social des territoires ultra-marins et contribue à la continuité territoriale des outre-mer avec l'Hexagone et le reste du monde.

## Contenu

Les outre-mer sont pleinement inclus dans les objectifs fixés par le Président de la République, visant à garantir à tous un accès au haut-débit et à une couverture mobile de qualité généralisée en 2020 et au très haut débit en 2022. Des dispositifs complémentaires visent à garantir une continuité territoriale numérique entre l'outre-mer et l'Hexagone ou l'accès à une connectivité internationale de qualité pour les territoires les plus isolés.

## Calendrier

JUN 2018

DÉC 2020

DÉC 2022

Publication du Livre  
bleu outre-mer

Bon haut débit

Très haut  
débit

## État d'avancement

Les projets de déploiement d'infrastructures très haut débit fixe, principalement en fibre optique jusqu'à l'abonné, portés par les collectivités territoriales ultramarines, font l'objet d'un soutien prévisionnel de l'Etat de 145 millions d'euros environ. L'instruction de l'ensemble des dossiers est en cours et devrait être achevée au cours de l'année 2019. En complément, l'Etat mobilise une enveloppe de 10 millions d'euros pour renforcer la couverture mobile dans le cadre d'un programme exceptionnel en cours de mise en œuvre avec les collectivités territoriales.

Le dispositif « continuité territoriale numérique » devrait permettre de financer une amélioration de la connectivité Internet outre-mer, au bénéfice des utilisateurs finaux.

Le soutien apporté par l'Etat dans le cadre de ce dispositif pourrait s'élever à près de 33 millions d'euros en 2019.



# FAVORISER L'INCLUSION NUMÉRIQUE DES POPULATIONS

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

La révolution numérique bouleverse nos manières de produire, de consommer, d'échanger, de travailler et d'apprendre. Elle est à la fois vectrice de croissance et de progrès mais aussi catalyseur de nouvelles fractures et inégalités. La capacité de la population à utiliser les services numériques est la condition indispensable au développement des usages.

## Contenu

La stratégie nationale pour un numérique inclusif repose sur 4 axes :

- Identifier les besoins des publics éloignés, des aidants numériques, des collectivités territoriales ;
- Réunir les acteurs, collectivités, associations, privés, en créant les conditions d'une large coalition ;
- Accélérer et déployer des outils concrets à impact, comme le Pass numérique ou les cartographies des acteurs de la médiation numérique dans les territoires ;
- Documenter pour favoriser le partage des bonnes pratiques pour faciliter la mise en capacité des territoires de décliner des initiatives d'accompagnement au numérique des publics éloignés.

Le dispositif national de « Pass numérique » sera développé dans l'hexagone comme en outre-mer.

Il a pour objectif de garantir et de favoriser l'accès au numérique des publics vulnérables, dans un contexte de dématérialisation des services publics et de numérisation de la société. Il doit par ailleurs contribuer à favoriser l'accès et la réinsertion de ces publics vulnérables au marché de l'emploi.

Des Hubs, centre de ressources pour l'inclusion numérique dans les territoires, seront aussi accélérés pour outiller les acteurs, former les formateurs, mettre en réseaux les forces en présence.

## Calendrier

JUN 2018

2020

**Publication  
du Livre bleu  
outre-mer**

**Lancement du Pass Numérique et  
co-financement de projet de collectivités  
Lancement des Hubs France Connectée**

## État d'avancement

Le « Pass numérique » sera lancé en mars 2019, dans l'hexagone comme en outre-mer. Les Hubs France Connectée seront annoncés en mars 2019.

D'ores et déjà, des avancées sont constatées en Guyane où 7 Cyber carbets (réseau d'espaces publics numériques) de l'association Guyaclic ont été labellisés maisons de services au public (MSAP) et ont obtenu un financement du CGET au second semestre 2018 : 6 sur le territoire de la communauté d'agglomération du centre littoral et un à Sinnamary. Le label MSAP permet d'enrichir l'offre de services aux populations en articulant accompagnement aux usages du numérique et accès aux services et aux droits, en lien avec les partenaires de la MSAP.

# PACTES ULTRAMARINS D'INVESTISSEMENT DANS LES COMPÉTENCES

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Le plan d'investissement dans les compétences vise une logique de transformation permettant à la fois :

- de former et d'accompagner vers l'emploi un million de jeunes et un million de demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés ;
- d'accélérer la transformation du système de la formation professionnelle en le centrant sur l'individu et en permettant de répondre aux besoins des entreprises.

Le plan d'investissement dans les compétences mobilise principalement les leviers suivants :

- A travers des conventions d'amorçage en 2018 puis, de 2019 à 2022, des pactes pluriannuels d'investissement dans les compétences, une contractualisation ambitieuse et exigeante avec collectivités compétentes en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi et d'orientation du développement économique sur leur territoire.
- l'intensification d'actions nationales orientées vers l'insertion professionnelle comme la garantie jeunes
- Le lancement d'appels à projets nationaux pour l'innovation, pour encourager les acteurs à expérimenter et permettre de déployer à l'échelle nationale les actions les plus prometteuses.

## Contenu

Les alliances de recherche et les instances locales formalisées de coordination des acteurs de la recherche à l'exemple du CRESICA en Nouvelle-Calédonie, du GIS-IRISTA en Guyane, du RESIPOL en Polynésie, de la structure de préfiguration du PIRES à Saint-Pierre et Mique Le plan d'investissement consacrera 7,8 % des moyens pluriannuels alloués aux Outre-mer soit plus de 500 M€.

Les pactes ultramarins d'investissements dans les compétences font l'objet d'une concertation spécifique, pour prendre en compte les singularités des territoires. La contractualisation des pactes régionaux s'inscrit dans la dynamique des Assises des Outre-Mer et en cohérence avec le calendrier de négociation des contrats de convergence et de transformation, dont ils constituent un axe majeur.

Les axes d'intervention des pactes ultramarins ont été adaptés à la situation, en proposant à la négociation un axe favorisant la levée, sous toutes ses formes, des freins à l'accès à la formation : mobilités, hébergement, solutions innovantes, structuration de l'offre de formation, plateaux techniques mobiles, utilisation du numérique lorsque les conditions sont réunies, soutien au développement économique par la formation.

On identifieront, dans un dialogue continu avec les collectivités et les acteurs ultra-marins de l'enseignement supérieur et de la recherche, les sujets et les projets qui permettront de concrétiser ces lieux de rayonnement scientifique international. A l'issue de cette phase d'identification, un ou plusieurs préfigureurs seront missionnés pour définir les voies et les moyens de créer ces plateformes.

## Calendrier

JUN 2018

OCT 2018 - MARS 2019

FIN 2019

Publication du Livre  
bleu outre-mer

Mobilisation de l'écosystème emploi  
formation autour de la collectivité et  
de l'État pour élaborer les pactes

Préfiguration  
plateforme 2

## État d'avancement

La négociation des pactes ultramarins est en cours sur l'ensemble des territoires, dans un contexte partenarial mobilisant les services de l'État, les collectivités, Pôle emploi, les missions locales, les consulaires, les partenaires sociaux, les OPCO et les organismes de formation.

Des actions innovantes sont identifiées pour s'adapter aux contraintes particulières : solutions de mobilité, espaces partagés, appui à la structuration de l'offre de formation, lutte contre l'illettrisme.

Dans un contexte où le potentiel de développement économique est réel sur tous les territoires mais où les entreprises peinent à trouver les compétences recherchées sur place, les pactes s'articulent largement autour des besoins de l'économie.

# CONSTRUIRE ET RÉNOVER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Les territoires ultramarins, dans leur ensemble, souffrent d'une part d'une carence en équipements sportifs, qui se caractérise notamment par un décalage défavorable par rapport à la moyenne nationale de l'ordre d'un tiers du nombre d'équipements sportifs pour 10 000 habitants ; et d'autre part, d'un coût de construction et d'entretien plus élevé qu'en hexagone du fait de la nécessité de construire des équipements capables de faire face à des conditions climatiques quelques fois extrêmes.

## Contenu

Le ministère des Sports a engagé 7M € en 2018 (voté par le CA du 18/01/2018) pour financer les équipements en outre-mer en complément du FEI.

Au-delà de cette somme, le plan en 2018 a été clairement axé sur l'innovation afin de répondre aux conditions climatiques et d'utilisation spécifiques à l'outre-mer. Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a ainsi lancé un appel à projet relatif aux études d'équipements sportifs démonstrateurs innovants adaptés aux territoires ultramarins qui sera partagé avec l'Agence française du développement (AFD).

L'enjeu de cet appel à projets est double : encourager les concepteurs d'équipements sportifs à développer une offre novatrice, ajustée aux nouveaux usages de la pratique sportive ; et proposer aux collectivités territoriales ultramarines des équipements différents des installations traditionnelles, adaptés aux spécificités géographiques et climatiques.

Trois familles d'équipements ont été ciblées :

- Equipement sportif de proximité pour l'apprentissage de la natation ;
- Plateau sportif permettant une pratique « indoor » de sports non traditionnels ;
- Equipements permettant une pratique sport santé.

## Calendrier

JUIN 2018

NOVEMBRE

FÉVRIER 2019

Publication du Livre  
bleu outre-mer

2018 CA CNDS

campagne 2019

## État d'avancement

Pour 2018, 34 dossiers ont été retenus pour la totalité de l'enveloppe disponible, dont les 2 dossiers lauréats de l'appel à projets pour les équipements démonstrateurs de l'outre-mer : une piscine flottante à Wallis-et-Futuna, et le *beach sports center 2.0* de la commune du Carbet en Martinique. De plus 4 dossiers ont été retenus pour des équipements sinistrés à la suite de l'ouragan Maria, pour un montant de 261 000€, soit 11 % de l'enveloppe, en prenant en compte les 500 000€ déjà attribués au titre de l'ouragan Irma. Pour 2019, une nouvelle campagne d'équipement à hauteur de 7 M € sera

# ASSURER UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES PRATIQUES CULTURELLES ULTRAMARINES

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

La mise en place d'une enquête sur les pratiques culturelles des français en outre-mer doit permettre d'assurer une meilleure prise en compte de ces pratiques dans le développement des politiques publiques ainsi qu'une meilleure évaluation de leur impact. Ces cultures doivent être, par ailleurs, reconnues et valorisées afin qu'elles deviennent un réel facteur de cohésion sociale et un atout pour la réduction des fractures territoriales. Enfin, mener ces enquêtes en outre-mer est également un véritable enjeu de continuité territoriale, elles permettront d'orienter plus efficacement les politiques publiques sur le territoire.

## Contenu

Le département des statistiques du ministère de la Culture travaille en étroite collaboration avec les directions des affaires culturelles de chacun des territoires d'outre-mer, ainsi qu'avec les directions régionales de l'Insee. Des échanges ont également pu être engagés avec des acteurs de la vie culturelle : acteurs culturels, collectivités territoriales.

Le questionnaire existant pour l'hexagone nécessite d'être adapté à l'outre-mer tout en gardant des fils conducteurs permettant d'établir des diagnostics partagés.

## Calendrier

JUN 2018

2019

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Lancement  
des enquêtes  
territoriales

## État d'avancement

Les enquêtes doivent être menées dès cette année sur l'ensemble des territoires d'outre-mer : Martinique, La Réunion, Guadeloupe, Mayotte et la Guyane.

# EXPÉRIMENTATION DU PASS CULTURE EN GUYANE

OUTRE-MER 5.0



## Les enjeux

Déployer le pass Culture en Guyane, dans la phase d'expérimentation, en mobilisant les collectivités territoriales, les acteurs culturels et les jeunes bénéficiaires.

A travers le pass Culture, encourager le développement culturel du territoire grâce à un outil de valorisation des propositions et de lien direct avec les jeunes adultes.

Placer la culture au centre du parcours d'émancipation des jeunes guyanais – qui représentent un habitant sur deux.

## Contenu

L'expérimentation du pass Culture a été lancée le 1er février dans 5 départements, dont la Guyane.

Plus de 10 000 jeunes sont concernés, dont plus de 700 en Guyane.

L'équipe du pass Culture accompagne les acteurs culturels du territoire dans l'appropriation de l'outil afin non seulement qu'ils entrent dans la démarche, mais également qu'ils développent de nouvelles propositions à destination de cette tranche d'âge.

L'objectif du pass étant de lever différents freins d'accès à la culture (financier, mais également information, désinhibition, transport...), les jeunes sont associés à sa construction afin que leurs problématiques spécifiques puissent être prise en compte. Problématiques d'usages mineurs et orphelins (en privilégiant la recherche de solutions de biocontrôle), de sécurisation des pratiques et d'élimination des déchets d'intrants d'origine agricole au travers de filières dédiées ainsi que de développement et de diffusion de pratiques alternatives.

## Calendrier

JUN 2018

1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019

2019

Publication  
du Livre bleu  
outre-mer

Expérimentation  
auprès de  
700 jeunes

Suivi de l'expérimentation  
et évolution

## État d'avancement

L'activation des pass Culture des 700 jeunes guyanais est en cours. Plus de 70 acteurs culturels sont déjà inscrits.

Compte tenu des problématiques particulières, la Guyane est le premier département expérimentateur pour une offre couplée proposition culturelle / mise à disposition d'une carte de transport en partenariat avec la communauté de communes (CACL).

Le premier semestre 2019 permettra de suivre l'expérimentation et de poursuivre la co-construction en associant les acteurs culturels, les jeunes, les collectivités et les relais éducatifs et associatifs au développement des propositions culturelles et aux parcours associés.